PROCÉS-VERBAL DE LA SECTION FOOTBALL DIVERSIFIÉ DE LA COMMISSION DE LA PRATIQUE SPORTIVE

Réunion du vendredi 18 mars 2022

Présidence : **M. Bernard Plombat**
Présents : **MM. Claude Fraysse – Maxence Laurent - Mami Rafidy**
Absents : **MM Fabien Azais – Anthony Barbotti – Simon Brugues – Teddy Caron – Fabrice Etienne - Khalid Fekraoui – Marc Goupil**

Le procès-verbal de la réunion du 21 février 2022 a été approuvé à l'unanimité.

Important : les décisions qui suivent sont susceptibles d'appel dans les conditions de forme et de délais prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF dans un délai sept jours auprès de la Commission Générale d'Appel du District de l'Hérault de Football.

BEACH SOCCER

Un courriel a été diffusé pour interroger les clubs désirant participer au championnat district de Beach Soccer. Une réponse est attendue avant le 8 avril 2022.
Les clubs ayant répondu favorablement, recevront une fiche d'engagement.
Les joueurs qui participent au championnat devront être titulaires d'une licence Foot Loisir.

FUTSAL

La section a vérifié que les joueurs soient bien titulaires d'une licence Futsal. Quelques équipes sont en infraction. Ces équipes sont averties par courriel. En cas de récidive, le dossier sera transmis à la commission compétente pour étude.

La commission constate également l'absence d'un dirigeant sur quelques feuilles de Match. Rappel, un joueur ne peut être dirigeant et inversement.

Mr Mami RAFIDY est chargé de la mise en place de la coupe de l'Hérault de Futsal, une proposition est faite :

Qui peut participer ?

À ce jour, nous avons 7 équipes qui pourraient participer à la compétition Coupe Hérault Futsal 2021-2022 :
- Montpellier Méditerranée Futsal R1
- AS Béziers R1
- AS ST-Martin Montpellier R1
- Montpellier Agglomération R2
- Lodève Larzac Futsal R2
- Lodève Caylar District
- St-Jean de Védas District

Quand peut-elle avoir lieu ?

- le championnat FUTSAL SENIOR DISTRICT prend fin le mardi 12 Avril 2022
- le championnat FUTSAL SENIOR R1 Poule B prend fin le lundi 11 Avril 2022. Le 1er tour de barrage pour l'accession en D2 Futsal (rencontre R1A contre R1B) est prévu pour le week-end du 7, 8 mai 2022.

1/4 de finale : Il a été proposé que les quarts de finale de la coupe opposent 6 équipes la semaine du 2 au 6 mai 2022.
La 7ème équipe sera exemptée, il s'agira du représentant du département pour les phases d'accession en D2 FUTSAL.

1/2 finale : semaine du 9 au 13 mai 2022

Finale de la coupe : semaine du 23 au 27 mai 2022.

La section statuera sur les dates définitives en fonction des disponibilités des gymnases.

Pour la saison prochaine, une proposition « découverte » sera faite aux clubs libres à 11, afin de promouvoir la pratique.

FOOT LOISIRS

Pour les U15 Loisirs ;

Une pratique Futnet sera proposé le 2 avril 2022 à St André de Sangonis et à St Martin de Londres. Une autre journée rassemblera l'ensemble des équipes sur un seul site (à définir) le 21 mai 2022.

FORFAITS

ST JEAN VEDAS 1

58262.1 – Futsal séniors du 14/02/2022
À Lodève

Vu la feuille de match,
Vu le rapport de l'arbitre (officiel) de la rencontre,

Attendu qu'un quart d'heure après le coup d'envoi de la rencontre, seule l'équipe LODEVOIS LARZAC 2 était présente sur le terrain,

Par ces motifs, la Commission dit match perdu par forfait à l'équipe ST JEAN VEDAS 1 avec amende de 40€ (forfait non notifié) pour en reporter le bénéfice à l'équipe LODEVOIS LARZAC 2 sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro).

MTP AGGLO FUTSAL 2

58270.1 – Futsal séniors du 14/03/2022
À Montpellier

Vu la feuille de match,
Vu le rapport de l'arbitre (officiel) de la rencontre,

Attendu qu'un quart d'heure après le coup d'envoi de la rencontre, seule l'équipe AF LODEVE CAYLAR 1 était présente sur le terrain,

Par ces motifs, la Commission dit match perdu par forfait à l'équipe MTP AGGLO FUTSAL 2 avec amende de 40€ (forfait non notifié) pour en reporter le bénéfice à l'équipe AF LODEVE CAYLAR 1 sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro).

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

ABSENCE DE NUMERO DE LICENCE

Vu les feuilles de matchs,

Conformément aux dispositions de l'Article 10 du Règlement des Compétitions Officielles, la Commission applique aux clubs ci-après une amende de 5 € pour absence de numéro de licence lors des rencontres suivantes :

MTP MED FUTSAL 3
54975.1 – Futsal séniors du 7/03/2022
Amende : 5 € (dirigeant)

LODEVOIS LARZARC 2
58267.1 – Futsal séniors du 7/03/2022
Amende : 5 € (dirigeant)

Le Président,
Bernard Plombat

La Secrétaire,
Mami Rafidy